

# Communiqué de presse

Paris, le 9 janvier 2026

## **La Banque Palatine lance Palatine Harmonie 2038, titre de créance à capital garanti à l'échéance ou en cas de rappel au gré de l'Emetteur**

La Banque Palatine, banque des ETI, de leurs dirigeants et banque privée, filiale du Groupe BPCE, a procédé au lancement auprès de ses clients de Palatine Harmonie 2038 (**code ISIN FR0014014D92**) (Eligibilité : Compte-titres - hors PEA - et assurance vie).

Palatine Harmonie 2038 (**code ISIN FR0014014D92**) est un titre de créance dédié aux investisseurs souhaitant **sécuriser leur capital tout en bénéficiant d'une rémunération attractive de 4,60% par année écoulée depuis la date d'émission**. La rémunération, tout comme le remboursement du capital investi, est versée à l'échéance effective du produit ou en cas de rappel anticipé au gré de l'Emetteur. **En cas de revente des titres avant l'échéance, l'investisseur peut subir une perte en capital non mesurable a priori.**

### Principales caractéristiques financières

Type	Obligation de droit français
Emetteur	Banque Palatine
Devises	Euro
Code ISIN	FR0014014D92
Cotation	Euronext Paris
Eligibilité	Compte-titres (hors PEA) et assurance-vie (selon contrats)
Date d'émission	7 mai 2026
Valeur nominale indiquée	1.000 EUR
Période de souscription	Du 12 janvier 2026 au 24 avril 2026 au plus tard
Prix d'émission	100 % de la Valeur nominale indiquée
Date d'échéance	7 mai 2038
Remboursement	Chaque année à partir de la première année, remboursement anticipé au gré de Banque Palatine de l'intégralité du capital investi accompagné d'un coupon de 4,60% par année écoulée.

### Contact presse Palatine

Thierry Martinez : 33 (0)6 88 77 31 67

[thierry.martinez@palatine.fr](mailto:thierry.martinez@palatine.fr)

### À propos de Palatine

Palatine, banque des entreprises et banque privée, banque du Groupe BPCE, est aux côtés des entrepreneurs aussi bien sur le plan professionnel que personnel depuis plus de 240 ans. Elle déploie son expertise auprès des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). Palatine est présente dans toute la France, avec ses 38 implantations, dont 26 centres d'affaires et banque privée et quatre agence Premium. En synergie avec les métiers d'expertise (ingénierie patrimoniale, juridique et fiscale, conseil en investissement, approche globale du patrimoine du dirigeant, corporate finance, immobilier, international, salle des marchés...), Palatine accompagne aujourd'hui près de 13 000 entreprises et plus de 50 000 clients Banque Privée.

[www.palatine.fr](http://www.palatine.fr) & @BanquePalatine



# PALATINE

l'Art d'Être Banquier

	A la date d'échéance, s'il n'y a pas eu de cas de Remboursement Anticipé au gré de l'émetteur, le remboursement est de l'intégralité du capital investi accompagné d'un coupon de 55,20%.
<b>Montant minimum de souscription</b>	3.000 EUR, puis par tranche de 1.000 EUR
<b>Marché secondaire</b>	Banque Palatine organisera un marché secondaire quotidiennement avec une fourchette achat/vente de 1 % dans des conditions normales de marché.
<b>Commission de souscription</b>	Aucune commission ne sera incluse dans le prix de souscription dont devra s'acquitter chaque souscripteur.
<b>Commission de rachat</b>	Néant
<b>Rémunération de l'Émetteur</b>	Banque Palatine percevra une rémunération, à l'émission, de 4,50% au maximum du montant émis. Le client pourra obtenir le détail de ces frais par simple demande auprès de la Banque Palatine.
<b>Agent de calcul</b>	Banque Palatine
<b>Règlement/Livraison</b>	Euroclear France
<b>Droit Applicable</b>	Droit français
<b>Juridiction compétente</b>	Tribunaux de Paris

Les modalités des Obligations sont précisées dans des Conditions Définitives issues du prospectus de base en date du 23 mai 2025 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF») sous le numéro 25-173), du premier supplément au prospectus de base ayant reçu de l'AMF le visa n° 25-341 en date du 11 août 2025 et du second supplément au prospectus de base ayant reçu de l'AMF le visa n° 25-446 en date du 18 novembre 2025, qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus telle que modifiée (le «Prospectus de Base»). Le Prospectus de Base, les Conditions Définitives et le Résumé Spécifique lié à l'Emission sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de l'Émetteur ([www.palatine.fr](http://www.palatine.fr)). **L'attention des investisseurs est attirée sur la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus.**



## Contact presse Palatine

Thierry Martinez : 33 (0)6 88 77 31 67

[thierry.martinez@palatine.fr](mailto:thierry.martinez@palatine.fr)

### À propos de Palatine

Palatine, banque des entreprises et banque privée, banque du Groupe BPCE, est aux côtés des entrepreneurs aussi bien sur le plan professionnel que personnel depuis plus de 240 ans. Elle déploie son expertise auprès des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). Palatine est présente dans toute la France, avec ses 38 implantations, dont 26 centres d'affaires et banque privée et quatre agences Premium. En synergie avec les métiers d'expertise (ingénierie patrimoniale, juridique et fiscale, conseil en investissement, approche globale du patrimoine du dirigeant, corporate finance, immobilier, international, salle des marchés...), Palatine accompagne aujourd'hui près de 13 000 entreprises et plus de 50 000 clients Banque Privée.

[www.palatine.fr](http://www.palatine.fr) & [@BanquePalatine](https://www.instagram.com/BanquePalatine)